

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs

Etranger : Port en sus

## ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne ..... 80 frs

Minimum ..... 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum ..... 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION;

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation). ..... 1

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé, Kozah, Lacs, Yoto, Kloto, Wawa et Tchaoudjo .

Suivant réquisition, n° 12739, déposée le 1er octobre 1986, M. Akakpo Kossivi Adadogu, profession de maître brasseur à la brasserie de Kara, y demeurant et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 52 ca situé à Tsévié, commune de Tsévié connu sous le nom de Kpali et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 15 et 16 et à l'est par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12740, déposée le 1er octobre 1986, M. Gaba Assiongbon, profession de contrôleur technique, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 48 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une réserve administrative, au sud par la propriété Atcha, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12741, déposée le 2 octobre 1986, Mlle Ahadzie Akuwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Gbényédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 65 ca situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Gbényédji et borné au nord par le lot n° 1743, au sud par le lot n° 1741, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 1744 et 1745.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12742, déposée le 6 octobre 1986, Mme Nadjedjoa, née Jimongou Djanwalé, profession de gestionnaire au ministère du plan (CASEF), demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 68 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par les lots n° 509 à 512, au sud par les lots n° 503 à 506, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12743, déposée le 6 octobre 1986, M. Acolatsé Yawo (Francis Emmanuel), profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue Lt Thompson, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des héritiers Acolatsé Joachim, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 36 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de quartier Assiganto et borné au nord par la rue du commerce, au sud par le boulevard de la République, à l'est par l'avenue de la Libération et à l'ouest par la maison UAC-TOGO.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Acolatsé Joachim et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12744, déposée le 6 octobre 1986, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Madjri Messan Mawufussi, directeur de la Société COMAFRIC, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier,

d'une contenance totale de 5 a 71 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 11 et 12 et à l'est par le lot n° 94.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12745, déposée le 6 octobre 1986, Mme Agbodjan Akouavi, née Paraiso, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 24, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par le lot n° 23.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12746, déposée le 7 octobre 1986, Mme Allaglo Ameyo Delia, profession de greffier à la cour d'appel, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékona-kpòè, Rue Kumaplé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 87 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpòè Fiové et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 1414 et 1416, au sud et à l'est par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12747, déposée le 8 octobre 1986, M. Comlanvi Gomido Sodatonou, profession d'inspecteur de l'éducation nationale, demeurant et domicilié à Adeta (Kloto), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 11 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé connu sous le nom de Huimé et borné au nord par le lot n° 10, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12748, déposée le 8 octobre 1986, M. Foligan Foli Eklu, profession d'ouvrier, demeurant et domicilié à Lomé-Aguiarkomé, 4 Rue Amoutchou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Foligan Messan Têko, militaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 59 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord et à l'est par les lots n°s 66 et 67, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12749, déposée le 8 octobre 1986, M. Klohoun Séyram, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 35 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 2858 A et 2865.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12750, déposée le 8 octobre 1986, M. d'Almeida Komlan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 81 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de KLIKAMÉ et borné au nord par les lots n°s 28 et 37, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 42 et 43, à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12751, déposée le 10 octobre 1986, M. Akagla Koffi Amoudzege, profession d'employé de commerce à la SGGG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 338 et 336, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12752, déposée le 13 octobre 1986, M. Kouassi Kossi Ahlonko, profession de fonctionnaire au conseil de préfecture du golfe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la collectivité Djobokou, à l'est par la propriété Kouassi Kossi Ahlonko, à l'ouest par la propriété Koffi Akossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12753, déposée le 13 octobre 1986, M. Kouassi Kossi Ahlonko, profession de fonctionnaire au conseil de Préfecture du Golfe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la collectivité Djobokou, à l'est par Koffi Akossou et à l'ouest par la propriété Kouassi Kossi Ahlonko (réq. n° 12.752).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12754, déposée le 13 octobre 1986, M. Dovi-Akon-Togbé Agbégnigan, profession d'enseignant, demeurant à Mouila (Gabon) et domicilié à Lomé-Tokoin Centre, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 12 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1.829 et 1834.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12755, déposée le 13 octobre 1986, Mme Akouavi Tchawlassou, profession de commer-

cante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 89 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Elavagnon et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 3 et 2, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12756, déposée le 13 octobre 1986, M. Têtê Wilson-Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a, 48 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 15 et 16, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12757, déposée le 13 octobre 1986, M. Têtê Wilson-Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 15 bis et 17.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12758, déposée le 13 octobre 1986, M. Têtê Wilson-Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 15, au sud par le n° 14, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12759, déposée le 15 octobre 1986, Mme Sokpolie Mana, née Agbokou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 4 Rue de Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hodankopé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 14 et 16.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12760, déposée le 15 octobre 1986, M. Kissao Ouitcha, profession de fonctionnaire de police à la direction de la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Totsigan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsigan et borné au nord et à l'est par le lot n° 5 bis, au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12761, déposée le 15 octobre 1986, M. Adjété Viagbo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 15 a 65 ca situé à Kossi-Agbavi, préfecture des Lacs et borné au nord par Akossiwa Agbadessi, au sud par Kossi Apéléké, à l'est par Segla Hlomédan et Agbadessi Edoh, à l'ouest par Semeko Atisso et Metonou Alipui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12762, déposée le 16 octobre 1986, M. Nicoué Kuété, profession d'infirmier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 62 a 62 ca situé à Dalavé, préfecture du Zio connu sous le nom de Séwouvé et borné au nord par la route d'Avéta, au sud et à l'est par la propriété Trenou Kokou, à l'ouest par les héritiers Houbonon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.763, déposée le 17 octobre 1986, M. Agbakpem Messan, profession d'employé à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 28, au sud par le lot n° 17, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12764, déposée le 17 octobre 1986, M. Hounghlamé M. Tchandjo, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, Rue des cygnes prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a, 45 ca, situé à Aflao-Wonyomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, au sud et à l'est par la propriété Dogbé Tommy, à l'ouest par la propriété du docteur Johnson.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12765, déposée le 20 octobre 1986, Mlle de Souza Afiavi-Glo Kéklin, profession d'enseignante au collège voltaire, demeurant et domiciliée à Abidjan (RCI), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a, 38 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1.109, au sud par les lots n° 1.106 et 1.107, à l'est par le lot n° 1.120 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.766, déposée le 20 octobre 1986, M. Wallace Sassou, profession de chef BCT à l'ASECNA en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, 393, rue Seth Halley, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune

de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 140, à l'est par le lot n° 142 et à l'ouest par le lot n° 138.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12767, déposée le 20 octobre 1986, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Mme Hounsiagama Ekoua Sépopo, née Johnson, standardiste à l'UB, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a, 33 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2.033, à l'est par le lot n° 2.042 et à l'ouest par le lot n° 2.040.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.768, déposée le 21 octobre 1986, M. Dablaka Ayi Mawussé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, 11 rue Café le Brésil, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, 93 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 46, au sud par le lot n° 47, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 42.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12769, déposée le 21 octobre 1986, M. Afayedjor Ayawovi, profession de secrétaire d'administration à la direction générale des impôts, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 1954 et 1952, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12770, déposée le 21 octobre 1986, M. Abaltou Zakari, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Kara (transports routiers), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 91 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par les lots n° 10 et 14, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12773, déposée le 27 octobre 1986, M. Agnissey Djessou Djeton, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, 465 Rue Gaïtou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 02 ca situé à Tabligbo, préfecture de Yoto et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Kodjo Adjagnon, au sud par la route Tabligbo-Ahépe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12774, déposée le 27 octobre 1986, M. Freitas Gnagbé Komlanvi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 3 Rue du Mono (STOCA), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 99 a 45 ca situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Poukedji et borné au nord par la propriété de Mme Adeflehou, au sud par la route de Gbamakopé, à l'est par Aziawossou Alodé et la collectivité Aziawossou, à l'ouest par les propriétés Gakpé et Kodjodeh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12775, déposée le 27 octobre 1986, M. Yakass A. E. Séwa, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 5 Rue Agagah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 67 a 53 ca situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Poukedji et borné au nord par les propriétés

Sagba Nyassia et Visa Eklou, au sud par les propriétés Gakpé et Houtesso, à l'est par la propriété Adoku Yaya, à l'ouest par la propriété Logossou Agbegnigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12776, déposée le 27 octobre 1986, M. Koussougbo Kodjo Kouma, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord-est par les T.F. n° 11438 et 16244 R.T., au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12777, déposée le 27 octobre 1986, M. Bamezon (David), profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Abobokomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 75 ca situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord par la propriété Kossidjin Zankou, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par la propriété Dongoh Issaka (Lucien).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12778, déposée le 28 octobre 1986, M. Koffi Okiti (Paulin) Eklou, profession d'administrateur-civil, demeurant et domicilié à Lomé, 109 rue de l'OCAM, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 35 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli-Nyivémé et borné au nord et à l'est par la propriété Awoudi Dobbelli, au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par le Centre de Cacavéli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12779, déposée le 28 octobre 1986, M. Koffi Okiti (Paulin) Eklou, profession d'administrateur-civil, demeurant et domicilié à Lomé, 109 rue de l'OCAM, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 37 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé connu sous le nom de Noumétoukodji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par Mme (Maria) Eliebor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12780, déposée le 28 octobre 1986, M. Logossou Anani, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé-Ahanoukopé, 11 rue Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 04 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 23 bis et 22, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12781, déposée le 28 octobre 1986, M. Vanedzro Yawo, profession de libraire, demeurant et domicilié à Sokodé (Librairie évangélique) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en deux parcelles A et B, d'une contenance totale de 19 a 77 ca situé à Badou, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Outizibé et borné dans son ensemble, au nord par une rue non dénommée, au sud par Dantey Koffi Nyaku et Tameklo K. Zayini, à l'est par Tribor Dankoua et à l'ouest par Amessoudji Youémoulé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12782, déposée le 28 octobre 1986, M. John-Kokou Kodjo Jikpi, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpè, 9 rue Frédéric Ajavon, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Sokodé, commune de

Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Assizor Efo, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12783, déposée le 30 octobre 1986, M. Koko F. Comlan, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 32 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1467, au sud par le lot n° 1465, à l'est par le lot n° 1474 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12784, déposée le 30 octobre 1986, Mlle Gbékou Massan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 88 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par une réserve administrative, au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 788.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12785, déposée le 30 octobre 1986, Mme Aboki Assiliwa, née Sanvee, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domiciliée à Lomé, Résidence du Bénin A 19, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 895, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 886 et 887 et à l'ouest par le lot n° 889.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12786, déposée le 30 octobre 1986, Mme Somana Ablavi, profession de revendeuse,

demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 45, au sud par le lot n° 43, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 41.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12787 déposée le 30 octobre 1986 M. Amekoudi Comlan Ahoansè profession de journaliste à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2558, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2551 et à l'ouest par le lot n° 2549.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12788, déposée le 31 octobre 1986 M. Bah L. Lassissi profession de chef personnel adjoint à la Brasserie du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 127, au sud par le lot n° 123, à l'est par le lot n° 124 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12789, déposée le 31 octobre 1986 M. Morou Adamu profession de commerçant-chauffeur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 95 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les propriétés Ekpaï Kubalo et Atoki, à l'est

par la propriété Badanarou et à l'ouest par la propriété Gniyou Alassa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12790, déposée le 3 novembre 1986, M. Amouzou Yaovi Milomko, profession de tacheron, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 47 ca situé à Adéta, préfecture de Kloto connu sous le nom de Tséfi et borné au nord par la propriété Gaké Akossawa, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Abotsi Kouma et à l'ouest par la propriété Abotsi Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12791, déposée le 3 novembre 1986, Mme Akoussan Adjatougbe, épouse Kinvi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Gbadago, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 328, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 321 et à l'ouest par le lot n° 319.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12792, déposée le 3 novembre 1986, Mme Djossé Akuwa Lolonyo, épouse Sowadji, profession de mécanographe à la caisse d'épargne du Togo, demeurant et domiciliée à Lomé-Djidjilé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1373, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1374 et à l'ouest par le lot n° 1370.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12793, déposée le 4 novembre 1986, M. Johnson Benny Nam, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Paris (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 38 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 34, au sud par le lot n° 36, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12794, déposée le 4 novembre 1986, Mme Afanou-Johnson Bendua, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 49 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 32, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12795, déposée le 4 novembre 1986, M. Affo Saïd, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (Camp du RIT), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 278, au sud par le lot n° 267, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 266 et 277.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12796, déposée le 4 novembre 1986, M. Amegnan T. Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a

12 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 145, à l'est par le lot n° 139 et à l'ouest par le lot n° 138 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12797, déposée le 4 novembre 1986, M. Katanga P. Tcha, profession de fonctionnaire au ministère du plan, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Kwami Occansey, avocat à Lomé, 30 rue Kamina), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 88 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par la propriété Djadoo Aklikokou, au sud par la propriété Ganmadé Tété, à l'est par l'emprise de la haute-tension et à l'ouest par la propriété Tessou Aziangban.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12798, déposée le 5 novembre 1986 M. Kouassi Messan profession de comptable au Haut Commissariat au Tourisme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 35 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par un passage, au sud par la propriété Mayé Monkpo, à l'est par le lot n° 111 bis et à l'ouest par une rue de 50 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12799, déposée le 5 novembre 1986 M. Malm Koffi Gassogbor ex Guy profession de commis demeurant et domicilié à Lomé-Nyékona-kpoè, 39 Rue Mgr Cessou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 11 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 151, à l'ouest par le lot n° 149 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12800, déposée le 7 novembre 1986 M. Hodabalo Bodjona, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé (Togopharma) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 64 ca situé à Tokoin, préfecture au Golfe connu sous le nom d'Aflao-Batomé Totsivi et borné au nord par les lots n°s 738 et 739, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 730 et à l'ouest par le lot n° 727.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12801, déposée le 11 novembre 1986 M. Edji Komlanvi, profession d'agent de Police à la Sûreté nationale demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1893, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1887 et à l'ouest par le lot n° 1886 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12802, déposée le 12 novembre 1986, Mme. Forson Nana Effiansan, épouse Laban profession de Directrice des Ets Kandy, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 32 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1588 et 1589 au sud par le lot n° 1586, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12803, déposée le 12 novembre 1986, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur de la société PROMAICO, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 46 a 61 ca situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kognito et borné au nord et à l'ouest par Kokou Sébé, au sud par Teko Gagba et Soahodé Apemagno, à l'est par Koumaza Apemagno et Agbefou Azanglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12804, déposée le 13 novembre 1986, Mme Adabunu Essie Vinyo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46 a 59 ca situé à Amoutivé, commune de Lomé connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par les lots n°s 151, 152 et 153, au sud par les lots n°s 161 bis, 162 et 163, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12805, déposée le 13 novembre 1986, Mlle Messan-Soku J. Ayoko, profession d'attaché d'administration au ministère du développement rural, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 23 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 1669 et 1668, au sud par une rue non dénommée et à l'est par un passage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12806, déposée le 14 novembre 1986, M. Folibey Tékovi, profession de carrossier, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de na-

tionalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 59 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé (Aviation) et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 93, à l'est par le lot n° 84 A et à l'ouest par la route de Hédzranawoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12807, déposée le 14 novembre 1986, M. Folibey Tékovi, profession de carrossier, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agalépédogan et borné au nord par le lot n° 403, au sud par le lot n° 401, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 356.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12808, déposée le 17 novembre 1986, M. Ekpé Kossi, profession d'agent à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 59 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 782, au sud par le lot n° 780, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 774 et 775.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12809, déposée le 17 novembre 1986, M. Yikpovi Koutenoukpo, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 49 ca situé à Akodessewa, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par les lots n° 1 bis et 5, à l'ouest par le 1er passage des bœufs.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.810, déposée le 19 novembre 1986, M. Afoda-Sebou Da-blèce, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation (au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 1 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 516, au sud par le lot n° 514, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 508.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12811, déposée le 20 novembre 1986, M. Asala Nosi, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 513 et 514, à l'est par le lot n° 523 et à l'ouest par le lot n° 520.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12812, déposée le 20 novembre 1986, M. Agbodjan Labité (Alexandre), profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44 a, 04 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n° 17 et 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12813, déposée le 20 novembre 1986, M. Agbodjan Labité (Alexandre), profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a, 22 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le

nom de Tamanyé et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 25, 27 et 29, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 12814, déposée le 26 novembre 1986, Mme Assiobo Afua, née Komlan, profession de mécanographe à la caisse d'épargne du Togo, demeurant et domiciliée à Lomé, 68 Avenue Jean Paul II, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a, 76 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 5, au sud par la propriété Sénouvo, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 8 et à l'ouest par la route de Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 12.815, déposée le 26 novembre 1986, Mme veuve Franklin M. Kokoyi, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a, 45 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 8, au sud par le lot n<sup>o</sup> 5, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par la zone non aedificandi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 12.816, déposée le 26 novembre 1986, M. Glikou J. S. Ekoué, profession de directeur administratif et financier à l'OTP, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a, 3 ca, situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Glidji-Klintigomé et borné au nord par la route Aného - Anfoin, au sud par les lots n<sup>os</sup> 132 et 133, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 139 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 136.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 12.817, déposée le 26 novembre 1986, M. Amegavie Houenassou, profession de direc-

teur commercial de Togo - Metal, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, co-proprétaire de M. Amegavie Yewou, expert au CAEM, demeurant à Dakar, 15 rue Roosevelt, demande d'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a, 88 ca, situé à Cacaveli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 147 et 150, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 145.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 12.818, déposée le 26 novembre 1986, M. Goka Mensah Kwami, profession de comptable à la SRCC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a, 33 ca, situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Abomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Sowu, au sud par la route Agouévé-Mission Tové et à l'est par un cimetière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 12.819, déposée le 26 novembre 1986, M. Bassaye Bagoubadi, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Tanang Abalo, maçon, demeurant à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, 99 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au nord et à l'est par la collectivité Katamani, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 12.820, déposée le 26 novembre 1986, El Hadj Issa Halirou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 37, rue Tamakloe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a, 84 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord,

au sud et à l'ouest par la collectivité Kpové Badagou, à l'est par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.821, déposée le 27 novembre 1986, M. Mensah B. Amouzou, chef d'expertise immobilière et Mme Mensah Adjatougbe, employée de bureau à SIB, demeurant et domiciliés ensemble à Lomé-Tokoin Gbadago, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 50 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 27, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par la propriété Ayawo Gato.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.822, déposée le 28 novembre 1986, M. Amah Tonégbé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 57, au sud par une réserve administrative, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 56 et 58.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12823, déposée le 28 novembre 1986, M. Sossah Ayawovi, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 85 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Batomé-Totsivi et borné au nord par le lot n° 28, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 23 et 27, à l'ouest par les lots n°s 25 et 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12824, déposée le 28 novembre 1986, M. Assiongbo Yawovi Dékpanhu, profession de directeur général de NOTOTRATO, demeurant et domicilié à Lomé-Route d'Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 87 ca situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Houvéme et borné au nord par le lot n° 4, au sud par la route d'Akodesséwa, à l'est par la propriété des héritiers Adela Akllassou et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,*  
Tété Wilson-Bahun

